

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	9 décembre 2016
--------------------------	-----------------

à 18h00

N°ordre	69
N° identifiant	2016-0503

Titre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - Grottes de la Norée - Tarifs 2017

Rapporteur(s)	El Mustapha BELGSIR
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire 1- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Pôle Développement des entreprises
------------------	--

Afin de relancer l'activité des Grottes de la Norée et de fidéliser la clientèle, il vous est proposé d'adopter pour la visite du site en 2017 les mêmes tarifs que ceux qui ont été appliqués en 2016, à savoir :

Plein tarif : 5,28 € HT soit **5,80 € TTC**

Tarif réduit : 3,46 € HT soit **3,80 € TTC**

- Jeunes de moins de 18 ans et étudiants
- Groupes (d'au moins 10 individus) ou Comités d'Entreprises
- Personnes en situation de handicap
- CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

La gratuité est accordée :

- à titre exceptionnel pour des manifestations telles que visites protocolaires, accueil de congressistes en lien ou sans lien avec l'activité du site et aux invités et partenaires de la collectivité,
- aux journalistes,
- aux enfants de moins de 6 ans (sauf groupe)
- aux familles nombreuses à partir du 3^{ème} enfant,
- aux accompagnateurs de groupe d'au moins 10 personnes (exemples : animateur – guide – chauffeur), gratuité limitée à deux accompagnateurs.
- demandeurs d'emploi et personnes bénéficiaires du RSA

Selon les catégories, les justificatifs à présenter sont les suivants :

- carte d'identité
- carte d'étudiant
- carte d'invalidité
- carte de presse
- carte Tam Tam ICE
- justificatif de demande d'emploi

Il vous est proposé de donner votre accord sur l'adoption de ces tarifs. Les recettes seront inscrites au budget annexe 09, article 7062 service 2200.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le

Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex